



Puis-je annuler mon bail ?

Par **adelef57**, le **11/04/2008** à **19:09**

j'ai signé un bail pour louer un appartement auprès d'une agence immobilière. seulement je n'ai pas encore donné une grande partie des documents, ni les chèques de frais d'agence, premier loyer et de caution. d'autre part, le dossier n'est pas encore passé en commission pour le valider ou non.

je voulais savoir si je pouvais annuler le bail ? si oui comment et qu'aurais-je à payer ?

merci par avance de vos réponses